

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CAMBES EN PLAINE

DU 27 juin 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-sept juin, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Mickaël BERTRAND, Maire.

PRÉSENTS : Mickaël BERTRAND, Didier CHARRON, Jean-Pierre DUBAS, Françoise FLECHE, Éric GOBERT, Chantal HEUZE, Laurence VAN DOORNE.

ABSENTS EXCUSÉS : Daniel DIGUET, Fabrice DOSSEVILLE, Nathalie LAVOLLO, Virginie PASQUINELLI, Joël SUZANNE.

POUVOIRS : Daniel DIGUET a donné pouvoir à Didier CHARRON, Joël SUZANNE a donné pouvoir à Françoise FLECHE.

1- Modification de la délibération N°2012-58 du 19 novembre 2012 relative à l'autorisation de signature de l'acte de vente de la parcelle AB251

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit pour la commune de modifier la délibération prise le 19 novembre 2017 puisque la parcelle principale a fait l'objet d'une cession à titre onéreux. Il s'agit donc céder à titre onéreux un terrain cadastré AB 68 accolé à la parcelle AC 101, afin que Mme VALLE et M. ALLET, futurs acquéreurs jouissent d'un bien commun rassemblant ces deux parcelles.

Vu l'avis du service des domaines,

Monsieur le Maire propose ainsi à l'assemblée d'accepter la cession amiable de ladite parcelle moyennant le prix de 10 € le m² et de l'autoriser à signer tout document nécessaire à sa bonne exécution.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

D'APPROUVER l'acquisition de la parcelle cadastrée section AB 68,
DE PRÉCISER que les frais d'actes notariés sont à la charge de Mme VALLE et M. ALLET,
DE DONNER tous pouvoirs à Monsieur le Maire en tant que personne responsable pour prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération et notamment de signer l'acte notarié nécessaire à la vente.

2- Subvention 2^{ème} versement à la ligue de l'enseignement au titre de la gestion des rythmes scolaires

Vu le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,

Vu la convention signée entre la ligue de l'enseignement et la mairie de Cambes en Plaine du 14 octobre 2015 relative à la mise en œuvre d'un projet d'animation, d'organisation et de gestion d'accueils éducatifs périscolaires,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil Municipal,

DECIDE de verser à la ligue de l'enseignement 45 % la somme de 30 669,00 euros prévue pour l'année 2017 sous forme de subvention en vertu et sous conditions définies dans ladite convention soit **13 801,05 €**.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 65748 du budget primitif 2017.

3- Subvention au Relais Assistants Maternels pour participer au financement d'achat de matériel informatique

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

DECIDE de verser la somme de 147,20 € correspondant à 14,30 % du montant total (déduction FCTVA comprise) de 1 183,20 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 65748 du budget primitif 2017.

Clôture de la séance à 19h40.

Le Secrétaire,

Didier CHARRON



Maire,

Mickaël BERTRAND